OGEC ST PAUL – ST GEORGES

Association Loi 1901
Siège Social : 12 Allée Gabriel Deshayes 56017 VANNES
N° RNA : W563000725

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

28 rue de Kervillen- 56470 La Trinité sur Mer
Mob : 06 18 04 93 78
www.bc-associes.fr

BRIGITTE CADIEU & ASSOCIES SAS- SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 15 000 Euros- RCS LRIENT 813 899 630
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 61 813899630

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OGEC ST PAUL - ST GEORGES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon

notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions d'investissements.

La note de l'annexe « Subventions d'investissement » expose les règles et méthodes comptables retenues par votre association pour la comptabilisation et l'amortissement des subventions d'investissement.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à contrôler l'application des méthodes retenues par votre association pour l'enregistrement et l'amortissement des subventions d'investissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Vannes, le 17 janvier 2024

Le commissaire aux comptes

BRIGITTE CADIEU
& ASSOCIES

Brigitte Cadieu

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Actif			Au 31/08/2023			Au 31/08/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	22 109	15 143	6 966	
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Autres immobilisations incorporelles				
		TOTAL	22 109	15 143	6 966	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	17 273 592	13 631 977	3 641 614	3 853 710
		Inst.techniques, mat.out.industriels	3 625 197	2 902 669	722 528	682 055
		Immobilisations corporelles en cours	263 858		263 858	
		Avances et acomptes				
		Autres immobilisations corporelles	3 501 972	2 484 205	1 017 767	1 052 775
		TOTAL	24 664 621	19 018 852	5 645 769	5 588 542
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées	457		457	457
		Autres titres immobilisés	7		7	7
		Prêts	49 496		49 496	49 496
		Autres	700 000		700 000	
		TOTAL	749 960		749 960	49 960
		Total I	25 436 692	19 033 996	6 402 696	5 638 502
Actif circulant	Stocks et en cours		55 170		55 170	53 274
	Avances et acomptes versés sur commande		5 853		5 853	1 041
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 991	4 577	1 414	26 270
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 079 397		1 079 397	282 374
		TOTAL	1 085 389	4 577	1 080 812	308 644
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 365 893		3 365 893	3 904 115
		Charges constatées d'avance (4)	626 587		626 587	116 223
		Total II	5 138 894	4 577	5 134 316	4 383 300
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	30 575 586	19 038 573	11 537 013	10 021 802

Renvois
(1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)

Élément des comptes annuels visés par le rapport du(des) Commissaire(s) aux Comptes

Bilan Passif

	Passif	Au 31/08/2023	Au 31/08/2022
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	35 155	35 155
	Fonds propres complémentaires	5 115	5 115
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	6 605 257	6 122 432
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	521 968	482 825
	Situation nette (sous-total)	**7 167 497**	**6 645 528**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	2 924 141	2 406 290
	Provisions réglementées		
	Total I	**10 091 639**	**9 051 818**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques	75 000	50 000
	Provisions pour charges	129 833	138 186
	Total III	**204 833**	**188 186**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		50 617
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Avances et acomptes reçus	120 161	112 870
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	844 480	383 289
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	112 186	102 753
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 287	94 571
	Autres dettes	4 176	13 363
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	44 248	37 651
	Total IV	**1 240 540**	**795 117**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**11 537 013**	**10 021 802**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		843
	(2) Dont emprunts participatifs		

Élément des comptes annuels visés par le rapport du(des) Commissaire(s) aux Comptes

Compte de résultat

		Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	41 843	44 415
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 311 173	3 099 978
	dont parrinages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 040 312	2 948 592
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	66 915	42 762
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	0	0
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**6 460 245**	**6 135 748**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	69 082	154 204
	Variation de stocks	-3 663	12 333
	Autres achats et charges externes (1)	3 217 021	2 910 113
	Aides financières	57 166	59 458
	Impôts, taxes et versements assimilés	130 341	117 354
	Salaires et traitements	1 458 175	1 352 903
	Charges sociales	538 450	513 697
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	865 342	895 469
	Dotations aux provisions	3 339	3 919
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	3 327	12
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**6 338 582**	**6 019 466**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**121 662**	**116 281**

Élément des comptes annuels visés par le rapport du(des) Commissaire(s) aux Comptes

Compte de résultat

		Du 01/09/2022	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	63 036	2 851
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	63 036	2 851
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	367	2 130
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	367	2 130
	2. Résultat financier (III-IV)	62 668	720
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	184 331	117 002
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 626 370 778	7 623 374 751
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	373 405	382 374
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 275 6 491 25 000	9 136 7 416
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	35 767	16 552
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	337 637	365 822
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII		
	Total des produits (I + III + V)	6 896 687	6 520 974
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 374 718	6 038 149
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	521 968	482 825
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		
	Total		

Élément des comptes annuels visés par le rapport du(des) Commissaire(s) aux Comptes